La gestion des Espèces Exotiques et Envahissantes (EEE)

➢ Qu'est ce qu'une Espèce Exotique Envahissante ?

Une EEE est un végétal, un animal ou un micro-organisme introduit hors de sa zone naturelle de répartition dont l'implantation et la propagation est une menace pour l'environnement et la biodiversité .
Elles concurrencent et dominent les espèces locales pouvant entrainer leur disparition.
Sur le territoire, plusieurs EEE ont été identifiées. Le Plan Pluriannuel d'Entretien 2019-2023 décliné par le SMBRJ, intègre des opérations de lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes.

Annelage total sur du Robinier Faux Acacia

➢ Quelles sont les causes de l'introduction des EEE ?

Elles peuvent être introduite volontairement à des fins alimentaire (le topinambour), ornementale (Buddléia de David, le Paulownia), ou suite au transport de marchandises ou de matériaux. La prolifération des EEE est souvent liée aux conditions climatiques. Les graines se répartissent à travers les eaux pluviales et finissent par coloniser des milieux naturels.

➢ Comment lutter contre les EEE?

Plusieurs techniques peuvent être envisagées : l'annelage, l'arrachage manuel ou le dessouchage

- Eviter de planter certaines espèces
- Ne pas jeter dans la nature les déchets végétaux issus des jardins
- Les arracher ou les tailler avant floraison
- Les remplacer par des essences locales
- Faire passer ces informations à votre entourage
- Améliorer la connaissance des espèces invasives sur le territoire
- Encourager des actions individuelles de lutte contre les EEE

Buddleia David

Paulownia

Laurier Cerise

Nouvelle Plante Exotique Envahissante en expansion

Le **Bunias d'Orient** est apparu en France dans les jardins botaniques vers 1850. Présent au Nord et l'Est du pays, il s'étend également à l'Ouest de la France.
Le Bunias est peu connu des agriculteurs, des élus, des employés communaux et des citoyens. Cette plante occasionne des impacts sur **les exploitations agricoles** (perte de rendement, baisse de biodiversité et de qualité fourragère). Il occupe également les accotements routiers et les terrains vagues.
La méthode la plus efficace reste **la prévention et la vigilance ! N'hésitez pas à informer le SMBRJ par mail si vous identifiez cette espèce sur le territoire.**